

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**



**SENAT**  
**Cabinet du Président**

**ALLOCUTION DU PRESIDENT DU SENAT**  
**A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA**  
**SESSION EXTRAORDINAIRE**  
**DU 17 DECEMBRE 2016 AU 15 JANVIER 2017**

*Kinshasa*  
*Palais du Peuple*  
*17 décembre 2016*

## **Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues,**

**Par ma décision du 15 décembre dernier, j'ai convoqué la présente Session extraordinaire à la demande du Président de la République.**

**Elle s'ouvre conformément aux articles 116 de la Constitution et 75 du Règlement intérieur du Sénat.**

**Comme vous venez de l'entendre, quatre matières sont inscrites à son ordre du jour. Parmi celles-ci, la loi de finances de l'exercice 2017.**

**Le projet de loi y relatif, déposé par le Gouvernement à l'Assemblée nationale, n'a pas pu être adopté à la Session de septembre faute de Gouvernement.**

**Il mérite toute la célérité du Sénat.**

**Conformément à nos us et coutumes, la Commission ECOFIN peut, d'ores et déjà, prendre langue avec son homologue de l'Assemblée nationale, pour gagner du temps.**

**Le projet de loi portant ouverture des crédits provisoires est tout autant prioritaire. Le budget 2017 n'ayant pas été adopté dans les délais constitutionnels, cette ouverture devient incontournable.**

**Quant à la proposition de loi sur la sous-traitance, jugée d'importance fondamentale pour le pays, le Sénat attend sa transmission par l'Assemblée nationale. Car il s'agit de l'initiative d'un Député national.**

**Comme vous le constatez, les trois textes de loi ainsi mentionnés seront d'abord examinés par l'Assemblée nationale qui nous les transmettra par la suite.**

Quant à nous, nous pouvons commencer par l'adoption du rapport de la Commission mixte paritaire concernant la proposition de loi sur la mutualité.

Ici, j'en appelle au dépassement des uns et des autres afin que cette proposition de loi, qui est une initiative du Sénat, soit définitivement adoptée par celui-ci.

## **Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues,**

Je ne puis terminer mon propos sans faire allusion à l'actualité politique du Pays.

Comme vous le savez, des pourparlers directs se déroulent, sous l'égide de la CENCO, entre les signataires et les non-signataires de l'Accord politique du 18 octobre 2016 de la Cité de l'Union Africaine.

Des échos qui nous parviennent, il ressort que des divergences majeures persistent. Ceux-ci sont connus de tous et des participants.

Nous en appelons au dépassement des uns et des autres et à leur sens de l'Etat.

Le blocage n'est jamais une bonne chose dans la vie d'une Nation. Il vaut mieux une solution médiane que rien du tout.

Notre Peuple attend avec intérêt l'issue heureuse de ce deuxième Dialogue.

C'est ici le lieu de rappeler, une fois de plus, que le Dialogue n'étant ni un Parlement ni une Assemblée constituante, ses conclusions ne pourront se placer au-dessus de la Constitution.

**Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues,**

**Je rappelle que la présente session est convoquée du 17 décembre 2016 au 15 janvier 2017.**

**Conformément aux articles précités de la Constitution et du Règlement intérieur, nous pouvons la clôturer dès l'épuisement de son ordre du jour.**

**Tout ne dépend que de nous.**

**Sur ce, je déclare ouverte la Session extraordinaire de décembre 2016 à janvier 2017.**

**Je vous remercie.**

**Léon KENGO wa DONDO**